

ANNEXE

FICHE DE POSTE CHARGÉ DE MISSION ACADÉMIQUE DANSE ET ARTS DU CIRQUE ET COORDINATEUR PREAC DANSE ET ARTS DU MOUVEMENT AUVERGNE RHONE-ALPES

Chargé de mission académique danse et arts du mouvement

Le chargé de mission académique danse et arts du mouvement est chargé, sous l'autorité et la responsabilité du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, de :

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE D'EAC

- Le chargé de mission travaille à l'impulsion, la mise en œuvre et l'accompagnement de la politique académique en matière d'EAC dans les domaines précités ;
- Il est en interaction avec les conseillers de la mission EAC (MEAC) de la DGESCO ;
- Il s'implique dans la mise en place de la part collective et individuelle du Pass Culture (expertise des dossiers, demande de référencement, formation à Adage et Pass Culture de la communauté éducative).

TRAVAILLER EN EQUIPE

- Le chargé de mission échange et collabore avec l'ensemble des chargés de mission, les coordinatrices départementales de la DAAC et les IEN en charge de l'EAC ;
- Il travaille en réseau de manière transversale et transdisciplinaire avec les professeurs relais.

DYNAMISER L'EAC SUR LE TERRITOIRE ACADÉMIQUE

- Le chargé de mission participe aux commissions d'expertise et au suivi des projets d'éducation artistique et culturelle au niveau départemental et académique ;
- Il contribue à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des écoles et des établissements scolaires avec les ressources culturelles de proximité ;
- Il s'emploie à mettre en œuvre des actions en concordance avec les politiques départementales conduites par les DSDEN de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

FORMER LES ACTEURS DE L'EAC

- Le chargé de mission impulse, coordonne et organise des actions de formation avec l'appui de l'EAFC (Ecole académique de la formation continue) ;
- Il apporte sa contribution aux actions de formation généralistes organisées par la DAAC (référénts culture, professeurs-relais, etc.).

AVOIR UNE VISION TRANSVERSALE

- Le chargé de mission possède des connaissances solides en danse et arts du cirque, en particulier sur les aspects propres à l'EAC (partenaires culturels, mise en œuvre pédagogique des projets) ;
- Le chargé de mission devra faire preuve de bonnes capacités rédactionnelles ;
- Il dispose d'une appétence pour l'éducation artistique et culturelle dans sa globalité ;
- Il est réactif et dynamique.

Coordinateur du PREAC danse et arts du mouvement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le coordinateur est placé sous la responsabilité hiérarchique du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle de l'académie de Lyon et travaille également en contact étroit avec les deux autres DAAC de la région académique, Clermont-Ferrand et Grenoble ainsi qu'avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes. Le poste est implanté à la Maison de la Danse qui est la structure porteuse du PREAC sans porter un quelconque préjudice aux autres structures supports de ce PREAC.

Le coordinateur est chargé de :

- Mettre en œuvre la politique définie par la convention de partenariat en cours et en comité de pilotage du PREAC danse et arts du mouvement ;
- Contribuer à délimiter le champ de ce PREAC, de manière à identifier les partenariats possibles dans les secteurs de l'Éducation, de la Culture, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la région académique ;
- Développer et animer ce réseau de structures et partenaires (artistes, compagnies, structures culturelles, structures universitaires et de formation, collectivités territoriales, mouvements d'éducation populaire, etc.) ;
- Organiser la veille culturelle du domaine considéré pour l'ensemble de la région académique ;

- Proposer et organiser en conséquence le programme de travail (formations nationales, résonances, constitution de ressources) en consultant les partenaires et fixant les missions de chacun, en tenant compte prioritairement de la programmation des structures partenaires ;
- Proposer, à partir des orientations définies par le Comité de pilotage, des contenus adaptés pour les formations nationales et résonances. Ces propositions sont élaborées en concertation avec les 3 académies et la DRAC ;
- Participer à la mise en œuvre des actions de formation (rédaction des documents, organisation, animation, suivi administratif) ;
- Identifier, produire et valoriser des ressources pédagogiques dont celles issues des formations ;
- Assurer le suivi, la coordination et la mise en œuvre des projets d'EAC qui découlent du PREAC en lien avec les établissements des 1^{er} et 2nd degré dans l'académie de Lyon ;
- Participer aux réseaux de coordination à l'échelle nationale : avec l'INSEAC (Institut d'enseignement supérieur et de recherche dédié à l'éducation artistique et culturelle) pour tous les PREAC et le CND (Centre National de la Danse) pour les PREAC danse ;
- Assurer le suivi administratif et financier (demandes de subvention, appel à projet ministériel, bilans).

Le chargé de mission rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé au délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et/ou fait état de son bilan d'action lors d'un entretien annuel.

Cette mission donne lieu à une décharge totale de service et à une IFTS d'un montant de 250 euros. La prise de poste se fera au 1^{er} septembre 2026.

Les enseignants titulaires de leur poste dans le 1^{er} et le 2nd degré, de toutes académies peuvent postuler à cette mission, renouvelable tous les ans, après un entretien avec le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Monsieur Mathieu Rasoli, délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à daac@ac-lyon.fr, avant le **23 mars 2026** délai de rigueur.

Les entretiens de recrutement se dérouleront le **2 avril 2026** et dureront 1 heure.